

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 24 (1895)
Heft: 10

Rubrik: Exposition nationale de Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succurles.

SOMMAIRE : *Exposition nationale de Genève. -- Les examens de recrues en 1894. -- Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg (Suite). -- L'enseignement des mathématiques dans les collèges (Suite). -- Chronique scientifique. -- L'enseignement public aux Etats-Unis d'Amérique. -- Chronique scolaire.*

Exposition nationale de Genève

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant connaissance de la circulaire que la Direction de l'Instruction publique vient d'adresser à Messieurs les inspecteurs, relativement à l'Exposition nationale de Genève.

Il y aura à Genève, comme vous le savez déjà, du 1^{er} mai au 15 octobre 1896, une Exposition nationale à laquelle participera aussi notre canton.

Une section de cette Exposition, le groupe 17, sera consacrée à l'Instruction publique.

Les lourds sacrifices que s'imposent l'Etat et les communes pour cet important service de l'administration, les progrès réalisés dans notre canton depuis une dizaine d'années, et le désir bien naturel de faire honneur au pays, nous font un devoir d'exposer et de montrer à la Suisse réunie à Genève, nos méthodes et notre matériel d'enseignement. Il dépendra en grande partie de vous, Messieurs les Inspecteurs, de prouver que le canton de Fribourg peut figurer dignement à côté des autres cantons.

Comme vous seuls connaissez à fond nos écoles primaires, régionales et secondaires, avec leur organisation, leurs méthodes, ainsi que les talents particuliers des maîtres, leurs

travaux, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de nous adresser à vous pour vous charger du soin de provoquer et d'organiser tout ce qui concerne l'exposition scolaire.

Ainsi, nous vous prions de voir ce que vos écoles et vos instituteurs pourraient fournir à cette exposition, dans le cadre du programme que nous traçons plus loin. Nous ne doutons pas que chacun de vous ne nous fournisse une certaine somme de travaux, de cahiers, d'objets dignes de figurer à Genève.

Afin d'éviter des lacunes, et pour présenter un ensemble complet, bien harmonique, vous êtes priés de nous faire savoir **sans retard**, ce que votre arrondissement pourra nous présenter pour **le 15 mars 1896**.

A. Enseignement primaire.

Sous ce titre on comprend les écoles primaires et régionales, les cours de perfectionnement destinés aux recrutables, les cours de travaux manuels pour garçons et pour jeunes filles. Cette division renfermera :

1. Plans et modèles, frais d'établissement de bâtiments scolaires, de locaux de gymnastique, etc.
2. Mobilier, en particulier bancs d'école.
3. Programmes et matériel d'enseignement.
4. Rapports, règlements, listes d'élèves.
5. Catalogues des bibliothèques des diverses écoles (dans le cas où ils seraient imprimés).
6. Travaux d'élèves.
7. Notices historiques sur les diverses écoles. Tableaux de leur fréquentation.
8. Rapports sur les colonies de vacances, les classes gardiennes, les cuisines scolaires, les caisses d'épargne scolaires, etc.
9. En outre, pour les classes de travaux manuels : matériel d'enseignement, outils, collections de matières premières.

B. Enseignement secondaire.

Soit : écoles secondaires, collège, gymnase, etc. Ces établissements exposeront aussi comme il est dit plus haut, rubriques 1 à 9.

L'Exposition du groupe 17 sera organisée par degrés et par cantons.

Il est important de remarquer que l'Exposition de Genève n'admettra aucun concours entre cantons, entre écoles, entre écoliers et instituteurs. Il ne s'agit donc pas de conquérir un rang, une place, ou une récompense individuelle, mais de mettre bien en relief la méthode suivie dans chaque branche. Il suffira donc de produire un cahier où sera mentionné un

exposé de la marche suivie dans telle branche et pour tel degré. Ce cahier peut être mis au net sous les yeux du maître, après correction. Nous aimerions donc que, pour chaque arrondissement, si possible, les maîtres les plus capables ou les écoles les plus avancées nous fournissent un ensemble de cahiers, de manière que l'on puisse bien constater la méthode suivie dans chaque branche du programme scolaire, du degré inférieur au degré supérieur. Un seul cahier peut suffire pour une branche dans le même degré.

Il est inutile de faire observer que nous nous en remettons à vous, Messieurs les Inspecteurs, pour la correction et la mise au net de ces divers travaux.

Il y a lieu d'exposer les travaux d'élèves suivants : langue (rédaction et série d'exercices de devoirs en application des manuels en usage dans notre canton), arithmétique, comptabilité, géométrie, géographie, dessin (d'après la méthode analytico-synthétique enseignée au cours normal de Hauterive en 1894), travaux manuels pour jeunes gens et jeunes filles.

Nous reproduisons du reste ci-après l'art. 18 du Règlement du groupe 17.

Art. 18. — L'exposition des travaux d'élèves est soumise au règlement suivant :

a) Les travaux des élèves doivent servir exclusivement à représenter la marche méthodique suivie dans l'enseignement des diverses branches ;

b) Les travaux d'élèves doivent être accompagnés d'indications qui rendent possible un contrôle. La commission restreinte se réserve le droit de vérification dans des cas spéciaux ;

c) Les travaux exposés seront propres et lisibles. *Ils peuvent être, après correction, recopiés et mis au net.* Pour une même branche, il est à désirer que les cahiers de classes consécutives soient reliés ensemble ;

d) Pour le même enseignement, les travaux d'un ou deux élèves par classe suffisent ;

e) Les travaux exposés seront accompagnés de quelques explications générales sur les conditions d'exécution du travail présenté. Ces explications seront rédigées et signées par le maître ;

f) Pour les travaux écrits contenus dans les cahiers, on trouvera en tête de chaque cahier :

1^o Le nom de l'élève, 2^o le nombre des élèves de la classe, 3^o la date du premier et du dernier des travaux que renferme le cahier, 4^o une indication disant si le cahier a été recopié, et dans le cas de la copie disant si les travaux ont été ou non corrigés préalablement par le maître.

Ces indications figureront sur un formulaire qui sera fourni aux écoles exposantes en octobre 1895 par la commission restreinte ;

g) Tous les dessins exposés seront accompagnés d'un formu-

laire contenant les indications 1 à 3 du § f et indiquant en outre s'ils ont été faits d'après un modèle, d'après nature ou d'après les explications données par le maître ;

Si les dessins sont contenus dans un album, ce formulaire sera placé en tête. Dans le cas où les dessins seront placés contre la paroi, ils seront numérotés et les formulaires correspondants pourront être réunis en un cahier formant catalogue et placé dans le voisinage des dessins ;

h) Cette dernière disposition peut s'appliquer aux travaux géographiques des élèves, qui porteront en tous cas les indications 1 à 3 du § f.

Vous inviterez donc chaque école à travailler, dès ce jour, comme si toute la classe devait exposer dans toutes les branches.

Les travaux à exposer devront nous être adressés pour **le 15 mars 1896**. Les établissements secondaires voudront bien nous faire parvenir leurs travaux pour **le 30 mars**.

Il est une autre classe de l'Exposition de Genève, groupe 17, où nous aimerions voir notre corps enseignant bien représenté : c'est la classe 9 (*Travaux du personnel enseignant*), travaux scientifiques, travaux techniques et pratiques exécutés par les maîtres en vue de l'enseignement, travaux et rapports des conférences d'instituteurs et professeurs, etc.

Dans les travaux scientifiques viendraient se ranger les *manuels*. Il est désirable que les *manuels* rédigés par des maîtres fribourgeois soient exposés, ainsi que les travaux techniques et pratiques exécutés en vue de l'enseignement, tels que : cartes historiques, plans des maisons d'école et des alentours en vue des premières leçons de géographie, cartes géographiques en vue de familiariser peu à peu les élèves avec les signes conventionnels adoptés, cartes économiques, reliefs, tableaux en tous genres, photogrammes, collection pour l'enseignement des sciences et pour les leçons de choses ; collections d'insectes, d'animaux, de plantes utiles ou nuisibles, herbiers établis au point de vue agricole, collections de bois et de minéraux, produits industriels d'une localité avec matières premières, musées scolaires, collections pour l'enseignement du dessin et des travaux manuels.

Nous recevrons avec plaisir des *monographies* de communes et d'écoles dans le genre du modèle récemment paru dans le *Bulletin pédagogique*, renfermant des données statistiques, coutumes locales, notice historique, etc., etc. Ces monographies pourraient être illustrées de dessins, cartes ou croquis.

Les bureaux des conférences de district et des conférences régionales, officielles ou non, pourraient envoyer de nombreux rapports, attestant l'activité des membres du corps enseignant à tous les degrés.

Notre Direction étant invitée à exposer dans la section histo-

rique, nous aimerions réunir une collection complète des anciens manuels et objets d'école (livres de lecture employés autrefois, manuels de calcul, modèles, etc.) Nous vous serions bien reconnaissants si vous vouliez nous indiquer le matériel et les manuels que vous pourriez nous fournir.

Si vous désirez des explications supplémentaires elles pourront vous être données.

LES EXAMENS DE RECRUES EN 1894

Nous donnons ici d'abord les résultats généraux pour toute la Suisse :

D'après le nombre des recrues qui ont obtenu de très bons résultats, les cantons se rangent ainsi :

1. Bâle-Ville, 46 sur 100; 2. Schaffhouse, 40; 3. Zurich, 35; 4. Neuchâtel, 34; 5. Genève, 34; 6. Thurgovie, 33; 7. Glaris, 31; 8. Soleure, 25; 9. **Fribourg**, 23; 10. Argovie, 23; 11. Grisons, 23; 12. Vaud, 22; 13. Appenzell (Rhodes Extérieures), 22; 14. Obwald, 21; 15. St-Gall, 21; 16. Bâle-Campagne, 20; 17. Berne, 18; 18. Zoug, 18; 19. Valais, 17; 20. Lucerne, 17; 21. Nidwald, 16; 22. Schwyz, 16; 23. Tessin, 16; 24. Uri, 11; 25. Appenzell (Rhodes-Intérieures), 7.

Enfin, voici le rang des cantons d'après le nombre des recrues qui ont eu de *très mauvais* résultats :

1. Bâle-Ville, 3 sur 100; 2. Schaffhouse, 4; 3. Neuchâtel, 5; 4. Thurgovie, 5; 5. Genève, 6; 6. Glaris, 7; 7. Soleure, 7; 8. **Fribourg**, 7; 9. Zurich, 8; 10. Obwald, 8; 11. Bâle-Campagne, 9; 12. Vaud, 10; 13. Argovie, 11; 14. Berne, 11; 15. Zoug, 11; 16. Grisons, 11; 17. Nidwald, 12; 18. St-Gall, 14; 19. Rhodes-Extérieures, 16; 20. Valais, 17; 21. Schwyz, 17; 22. Tessin, 17; 23. Lucerne, 21; 24. Uri, 24; 25. Rhodes-Intérieures, 25.

On remarquera le rang très avantageux de Fribourg, qui est au 9^e rang par le nombre des bonnes notes, et au 8^e rang par le petit nombre des mauvaises notes.

Comparons maintenant les résultats des 9 dernières années pour Fribourg, avec la moyenne de la Suisse.

	<i>Bons résultats</i> (pour 100)		<i>Mauvais résultats</i>	
	SUISSE	FRIBOURG	SUISSE	FRIBOURG
1886	17	14	21	28
1887	19	14	17	19
1888	19	12	17	24
1889	18	12	15	18
1890	19	9	14	19
1891	22	17	12	11
1892	22	16	11	9
1893	24	21	10	7
1894	24	23	11	7

Si notre canton n'atteint pas encore la moyenne de la Suisse pour les bonnes notes, il dépasse, par contre, de beaucoup depuis 4 ans, cette moyenne pour les mauvaises. Nous sommes sûrs d'atteindre le niveau général pour les bonnes notes, le jour où nos écoles